

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

### Procès-verbal de la séance du jeudi 29 avril 2021 à 20h00

#### Salle des Cimes à Le Vaud

La 19<sup>ème</sup> séance de la législature du Conseil Intercommunal de Région de Nyon est ouverte par Mme la Présidente Valérie Jeanrenaud. Les contraintes de la COVID-19 étant toujours actives, elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'aux membres du CoDir et aux membres de la presse et regrette que le public soit exclu de ces débats. Elle remercie la commune de Le Vaud pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

#### 1. Présences

Selon le contrôle électronique 38 communes sont présentes, représentant un total de 116 voix. Les Municipalités de Longirod et Dully se sont excusées, ainsi que MM. Ch. Graf/Arnex-sur-Nyon, S. Schmidt/Tannay, C. Hibert/St-George, Ch. Parmelin/Bursins, P. Bernet/Crassier et J. Mugnier/Duillier.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques à formuler concernant cet ordre du jour.

### L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité

#### 3. Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Mme la Présidente informe l'assemblée que le Secrétaire ainsi qu'elle même ne se représenteront pas pour la prochaine législature et que la séance du 17 juin prochain sera donc leur dernière. Elle précise encore que ce n'est pas le Bureau qui organisera la séance d'installation des Autorités du 30 juin 2021, mais le Secrétaire Général et son équipe. Les candidatures pour la présidence et tous les autres postes à pourvoir peuvent donc lui être adressées.

#### 4. Assermentations

Mme la Présidente demande s'il y a des délégué.e.s et/suppléant.e.s qui devraient encore être assermenté.e.s. Il n'y a personne à assermenter.

#### 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2021 à Genolier

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou corrections à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, l'assemblée passe au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2021 est adopté  
par 110 oui, 0 non et 6 abstentions**

## 6. Élection d'un membre à la Commission des Finances (CoFin)

Mme Valérie Jeanrenaud rappelle qu'il manque toujours un membre dans cette commission. Comme il n'y a pas de candidat, ce poste ne sera pas repourvu avant la nouvelle législature.

## 7. Préavis N° 64 - 2021 "Approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4<sup>e</sup> génération"

Mme la Présidente invite le rapporteur de la Commission Ad'hoc, à lire les conclusions de son rapport.

M. C. Farine, (*délégué CC, Nyon*), lit les conclusions de ce rapport et propose que ce préavis soit adopté tel que présenté.

M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) a constaté que dans ce préavis il y a deux axes routiers qui seront rénovés, à savoir Gland-Prangins et Coppet-Commugny. Prangins et Commugny ne faisant plus partie de Région de Nyon, il aimerait savoir si ces deux communes seront considérées comme des tiers et paieront la part.

M. G. Creteigny confirme que ces deux communes sont considérées comme tiers et elles devront payer leur part avec une plus-value dans la mesure où une partie du montant de fonctionnement leur sera également facturée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

<b>Le préavis N° 64-2021 est adopté par 115 oui, 0 non et 1 abstention</b>
--

## 8. Préavis N° 65 - 2021 - DISREN "Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès"

Mme V. Jeanrenaud prie les rapporteurs des commissions Ad'hoc et CoInv de lire les conclusions de leur rapport.

Pour la commission des Investissements régionaux (CoInv), M. P. Wahlen (*délégué CC, Nyon*) conclut à l'acceptation de ce préavis.

M. M. Girardet (*délégué CC, Gland*) commence par le constat que les phases 1 & 2 sont indissociables, mais qu'il en sera pas de même pour la phase 3 qui traitera des infrastructures. Puis il fait lecture des conclusions de la commission Ad'hoc qui propose d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. G. Richard (*délégué municipal, Genolier*) est surpris que le courrier qui est parvenu au CoDir de la part de la commune de Genolier, demandant la suspension de ce préavis, ne soit pas parvenu aux délégué.e.s. Il en fait lecture. Ce document est joint au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que ce courrier a effectivement été adressé au CoDir et que le Bureau en a reçu copie.

M. G. Produit confirme la réception de ce courrier et précise que le CoDir souhaite que ce préavis puisse être voté lors de cette séance. Trois communes du cercle porteur lors de la 1<sup>ère</sup> phase ont d'emblée annoncé qu'elles estimaient que toutes les communes auraient dû être dans le cercle

porteur en regard de l'importance de l'intérêt régional de ce projet, comme, par exemple Télé-Dôle. Il se trouve, néanmoins, qu'il semble assez peu équitable que des communes propriétaires voient leurs terrains aménagés, et donc prendre de la valeur avec le financement de communes solidaires de l'ensemble du district. Par ailleurs, le calendrier est très serré et, par une non entrée en matière ce jour, cela décalerait encore la réalisation d'un projet qui dure déjà depuis longtemps. Du point de vue financier, il faut reprendre certains éléments du DISREN qui imposent à la commune du cercle porteur d'aller chercher elle-même les fonds auprès des communes qui ne sont pas membres ou auprès d'autres entités. La commune de St-Cergue est ravie de savoir que trois communes vont aller chercher des fonds de tiers. Le CoDir, d'entente avec la commune de St-Cergue, fait la proposition suivante : refuser de reporter le vote de ce préavis ce jour et que le travail de recherche de fonds se poursuive. Si des fonds supplémentaires devaient voir le jour, la commune de St-Cergue, porteuse, serait d'accord de ne pas les déduire sur sa part, mais sur celle de toutes les communes du cercle solidaire.

Mme E. Vogel (*députée municipale, Trélex*) informe que la commune de Trélex a également envoyé un courrier similaire à Région de Nyon. Elle précise que la commune de Trélex approuve ce projet, mais aimerait être informée en amont si des communes hors DISREN ou de la Région participent à des financements. Ayant fait un rapide calcul, les communes qui ne participent pas financièrement représentent 15'800 habitants, sur les 100'000 que représente le District. Elle se sentirait mal à l'aise si elle faisait partie d'une de ces communes et qu'elle se promenait à la Givrine. Le but du courrier est de demander que le travail de recherche de fonds et de contact auprès des communes non-membres soit, à l'avenir, effectué en amont, ce qui permettrait de voter en meilleure connaissance de cause.

Mme R. Bovet (*députée CC, Gland*) entend bien qu'on se trouve dans un problème financier et elle se demande si la France voisine a été interpellée à ce sujet, sachant qu'il y a un trafic très intense. Elle pense qu'il n'est plus temps d'attendre, mais qu'il faut agir et ceci pour la qualité de vie des habitants de St-Cergue.

M. G. Produit rappelle que des contacts ont été établis de manière large et donc genevois et français ont été approchés. Certains ont déjà répondu par la négative, ayant des investissements à effectuer sur leur propre territoire. Par le passé, cet exercice a également été fait et, parfois, certains ont répondu présents, mais il faut savoir que dans les communes de l'ouest vaudois, les sollicitations financières dans le cadre d'autres associations sont nombreuses. Pour lui, il n'est pas certain que des promeneurs stationnant à la Givrine et ne faisant pas partie de communes ayant financé le projet soient vraiment gênés.

M. G. Richard (*député municipal, Genolier*) est surpris par les propos de M. Produit et répète que pour la commune de Genolier, toutes les communes du District doivent participer et qu'on ne devrait pas arriver avec des tarifs "région" et "hors région".

M. G. Cretegnny rend attentif au fait que l'outil DISREN a été mis en place afin de pouvoir financer de manière rapide des projets d'intérêt régional. Il est bien d'accord que tout le monde aimerait que tous participent, mais s'il faut, à chaque projet, analyser le fait que des communes sont membres ou non et quel en serait le financement, un grand pas en arrière serait effectué. De plus, un tel procédé pourrait péjorer les préavis DISREN à venir. Si les communes solidaires paient leur participation, libre aux communes porteuses, qui paient également leur dû, d'aller chercher des fonds tiers auprès des communes non-membres ou hors district, ce qui ferait diminuer leur facture ou, dans le cas de St-Cergue ce soir, celle de la Région.

M. Scott Adams (*délégué municipal, Givrins*) aimerait juste préciser que si les communes de Genolier et de Trélex se sont adressées par écrit au CoDir, la commune de Givrins ne l'a pas fait, contrairement aux propos de M. G. Produit.

Mme R. Bovet (*députée CC, Gland*) voudrait encore savoir s'il existe des moyens de pression ou d'accélération pour réaliser le P+R. Par ailleurs, elle pense que c'est maintenant qu'il faut prendre une décision, sachant qu'au 1<sup>er</sup> juillet prochain, un certain nombre de délégués, pas forcément au courant des dossiers, vont être élus.

M. Ch. Puidoux (*délégué CC, Genolier*) propose de voter ce projet, mais se rend tout-de-même compte que la voiture est mise en avant. Il aimerait donc savoir si le côté transports publics est également pris en compte.

M. G. Produit comprend cette interrogation. Mais, selon lui, il est surtout actuellement urgent d'organiser, pour des questions de sécurité notamment, le stationnement à la Givrine, malgré les gros efforts fait par la commune de St-Cergue. La promotion d'autres moyens d'accéder à ce site sont en cours, avec la compagnie du Nyon-St-Cergue entre autres. Actuellement ce projet se trouve en phase de transition et diverses solutions sont à l'étude.

M. P. Graber revient sur les transports publics en précisant que la cadence est actuellement à l'heure pour la Givrine en dehors de la période de midi pour les élèves. Pour l'augmentation de la cadence, il faut réaliser, à certains endroits, une 2<sup>ème</sup> voie pour le croisement des convois. Pour ce qui est du projet au quart d'heure, la perspective se situe au-delà de 2030.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 65-2021 est adopté par 101 oui, 4 non et 6 abstentions**

**9. Préavis N° 66 - 2021 - DISREN "Demande de crédit de CHF 312'352 TTC pour le réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle"**

Mme la Présidente demande aux rapporteurs de la Colnv et de la commission Ad'hoc de lire les conclusions de leur rapport.

M. P. Wahlen (*délégué CC, Nyon*) pour la Colnv, conclut à l'acceptation de ce préavis.

M. P. Bréchon (*délégué CC, Rolle*) propose, pour la commission Ad'hoc, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Mme la Présidente donne la parole à la salle.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 66-2021 est adopté par 109 oui, 1 non et 1 abstention**

**10. Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse du CoDir au postulat de M. F. Costiou "Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos communes"**

Mme la Présidente demande au rapporteur de la dite commission de lire les conclusions du rapport.

M. R. Schildböck (*délégué CC, Gland*) fait part, en premier lieu, de quelques recommandations et propose d'accepter les conclusions de la réponse du CoDir, d'en prendre acte et d'en informer l'ensemble des communes membres qui ont accepté le règlement FRET concernant la taxe de séjour.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme V. Jeanrenaud passe au vote.

<b>La réponse du CoDir est acceptée par 108 oui, 2 non et 6 abstentions</b>
---

## **11. Communications du CoDir**

Mme la Présidente donne la parole au CoDir.

M. D. Rossellat informe tout d'abord sur le projet de la Maison des vins dont la nouvelle mouture a été acceptée par la Confédération. Le canton devra se déterminer puis le lancement du PDRA et la mise à l'enquête auront lieu, si possible au 2<sup>ème</sup> semestre 2021. Concernant le prix à l'innovation, trois lauréats se partagent le prix : Lyneline (Nyon), Ecotri Solutions (Borex) et Zélo (Gland).

M. G. Produit rappelle la démarche participative sur "Inventons la Givrine de demain" et le sondage grand public qui aura lieu de mars à juin 2021. Concernant le prélèvement des taxes de séjour, il doit annoncer que les recettes sont en baisse pour 2020 avec un chiffre provisoire de CHF 566'197. Pour ce qui est des soutiens FRET validés en 2020, il peut annoncer les soutiens ordinaires approuvés de CHF 585'448 et une mesure exceptionnelle pour le tourisme de CHF 400'000. Pour terminer, une étude pour la mise en place d'une carte de transport touristique gratuite est en cours avec une mise en oeuvre envisagée en 2022.

M. G. Creteigny intervient sur la transition écologique en insistant sur "La Nuit est Belle" qui aura lieu le 21 mai 2021 avec 34 communes du district ayant répondu positivement. Le OFF des Assises de la transition énergétique aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 février 2022. Par ailleurs, le projet PACTE prend vie avec la démarche "Grand Genève en transition" et pour finir, le Forum d'agglomération se renouvelle avec un dépôt des candidatures possible jusqu'au 4 juin prochain.

M. P. Graber rappelle le carnet "Avantages" et les différents rabais qui étaient octroyés. Cette version papier sera remplacée par un système en ligne. Il remercie par avance les membres et les communes de relayer cette information qui arrivera ces prochaines semaines.

La présentation du CoDir est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes et aux membres par le Bureau.

## **12. Dépôt de préavis et nomination des commissions**

**Préavis N° 67-2021-DISREN** Crédit de CHF 102'697 pour la seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte

Sont nommés : Mmes Amélie Cherbuin (*Coppet*), Maryline Clerc (*Luins*), Gabrielle Genoud (*Borex*) et MM. Alain Barraud (*Chavannes-de-Bogis*) et Francis Costiou (*La Rippe*)

La commission des Investissements régionaux est également sollicitée.

**Préavis N° 68-2021-DISREN** Crédit de CHF 84'803 pour la seconde phase du réseau agroécologique Nyon Région

Sont nommés : Mmes Amélie Cherbuin (*Coppet*), Maryline Clerc (*Luins*), Gabrielle Genoud (*Borex*) et MM. Alain Barraud (*Chavannes-de-Bogis*) et Francis Costiou (*La Rippe*)

La commission des Investissements régionaux est également sollicitée.

**Préavis N° 69-2021** Comptes 2020 et Rapport annuel

La commission des Finances est concernée.

**Préavis N° 70-2021-TP** Participation de CHF 70'000 pour la poursuite du financement des bus nocturnes du district pour 2022-2023

Sont nommés : Mmes R. Bovet (*Gland*) et H. Herzog (*Tartegnin*), ainsi que MM. D. Richard (*Longirod*), P. Stampfli (*Chavannes-de-Bogis*) et C. Gorgerat (*Gingins*)

### **13. Divers et propositions individuelles**

M. R. Schildböck relève que la fin de la législature arrive et il aimerait savoir quand sera présenté le préavis concernant les indemnités des membres du Conseil Intercommunal et du CoDir

Mme la Présidente annonce que, d'entente avec le CoDir, ce sujet sera à l'ordre du jour d'une séance du début de la prochaine législature.

M. G. Creteigny revient sur le Forum en informant que si des membres ont éventuellement des questions à ce sujet, M. C. Farine fait partie de ce Forum et qu'il peut, peut-être, être une personne de référence.

M. G. Produit a retrouvé, en préparant cette soirée, et notamment concernant le préavis de l'aménagement de la Givrine, des coupures de journaux du milieu du siècle passé qui mentionnent le parking sauvage à la Givrine. Il pense qu'avec le vote de ce soir, le moment est historique dans la mesure où cet objet, qui fait parler de lui depuis des décennies, met un terme à cette problématique sécuritaire et il tient à remercier l'Assemblée pour sa décision.

Mme Ch. Landeiro aimerait revenir sur les courriers des communes de Genolier et de Trélex concernant le préavis N° 65-2021 concernant la Givrine. Elle est la première, en tant que responsable des finances, d'être très contente lorsqu'il y a une contribution d'un non-membre. Elle pense qu'il est extrêmement important, selon le mécanisme DISREN, que la ou les commune.s porteuse.s aillent chercher des financements en amont et de sensibiliser les tiers par rapport à ces projets. De cette manière, lors du dépôt du préavis, une grande partie des financements possibles aura été résolue.

M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) aimerait savoir si la commission des finances, dont il est le Président, est effectivement sollicitée pour le préavis 70-2021.

M. P. Graber lui confirme que non dans la mesure où il s'agit d'un financement du fonds "TP".

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente rappelle que la dernière séance de la

législature aura lieu le 17 juin prochain au Centre communal de Dully. Elle clôt la séance en remerciant encore une fois la commune de Le Vaud et son personnel, ainsi que la Société MDM, qui n'est pour rien dans les soucis de projection, pour le bon déroulement de cette séance.

La séance est levée à 21h40.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Valérie Jeanrenaud



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Annexe : Courrier de la Commune de Genolier

Duillier, le 19 mai 2021